

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Sauumur :
En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 10
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 AVRIL 1884.

COMITÉ MONARCHISTE.

A la veille des élections municipales, le Comité monarchiste de Maine-et-Loire rap-
pelle aux Électeurs l'importance extrême de
ce scrutin d'où doit sortir l'administration
de toutes les communes de France, pour
quatre ans, d'après la loi nouvelle.

Que partout les Conservateurs s'unissent
et engagent résolument la lutte contre les
partisans d'un régime qui, après avoir
opprimé la liberté des pères de famille, atta-
qué sans relâche la religion et ses ministres,
aboutit à la ruine du pays par ses traités
de commerce désastreux pour l'agriculture
et l'industrie, — par ses prodigalités
budgétaires, — par ses guerres lointaines.

Le Comité monarchiste aidera les candi-
dats conservateurs de tout son pouvoir, avec
ses ressources et l'appui des journaux dont
il dispose.

Que nul ne s'abstienne, que dans toutes
les communes on s'organise, et de récents
exemples démontrent que le succès peut
couronner les efforts combinés de toutes les
bonnes volontés.

LA NOUVELLE LOI MUNICIPALE.

On sait que les élections municipales qui
vont avoir lieu dans toute la France, le 4
mai prochain, se feront d'après la nouvelle
loi.

Nous pensons que nos lecteurs nous sau-
ront gré de rappeler en quelques lignes les

principales dispositions de cette loi, qui va
recevoir son application pour la première
fois.

Le nombre des conseillers à nommer est
de 400,000.

Onze millions d'électeurs seront appelés à
prendre part au vote.

Les conseils municipaux sont élus désor-
mais pour quatre ans au lieu de trois.

Les élections auront lieu invariablement
le premier dimanche de mai, de quatre ans
en quatre ans.

L'électorat municipal est élargi, et le
nombre des électeurs augmenté. Pour être
électeur municipal, il va suffire d'un domi-
cile ou d'une résidence de six mois au lieu
de deux ans: les deux listes, l'une pour les
électeurs politiques, avec domicile ou rési-
dence de six mois, et l'autre pour les élec-
teurs municipaux, avec domicile ou rési-
dence de deux ans, sont donc ramenées à
une liste unique.

Parmi les dispositions d'ordre secondaire,
signalons l'obligation pour le maire de dis-
tribuer des cartes électorales et de clore le
scrutin non point selon son gré, mais à l'heure
fixée par le préfet.

Les seconds tours de scrutin auront lieu
le dimanche suivant.

La liste des incapacités et des incompati-
bilités a été plus étendue. Ne sont pas éligi-
bles: les individus pourvus d'un conseil judi-
ciaire; les magistrats dans leur ressort,
les employés d'administration, les ingé-
nieurs des ponts et chaussées, de la voirie
urbaine ou vicinale, les agents-voyers.

Dans les communes de 501 habitants et
au-dessus, les ascendants et les descendants,
les frères et les alliés au même degré, ne
peuvent être simultanément membres du
même conseil municipal (art. 35).

Avec la nouvelle loi, un conseil municipal
ne pourra plus être remplacé par une com-
mission municipale nommée par le gouver-
nement. Il pourra bien encore être cassé par
décret, mais la *délégation spéciale* que le gou-
vernement nommera pour le remplacer pro-
visoirement et qui ne comprendra que trois
membres, ne pourra faire que les actes de

pure administration conservatoire et urgente;
elle ne pourra pas engager les finances de la
commune, et surtout elle ne pourra pas
rester en fonctions plus de deux mois; pas-
sé ce délai, de nouvelles élections seront obli-
gatoires. La délégation peut être portée jus-
qu'à sept membres dans les communes dont
la population dépasse 35,000 habitants.

Les quatre sessions ordinaires de février,
mai, août et novembre sont maintenues;
mais la session de mai où se vote le budget,
est prolongée de dix jours à six semaines, et
les trois autres sessions le sont de dix jours
à quinze jours.

L'article 37 dispose que les séances seront
publiques. On a soulevé la question de
savoir si les femmes peuvent pénétrer dans
la partie de la salle réservée au public. Cette
question a été résolue, par les commenta-
teurs de la loi, dans le sens de l'affirmative.
De même il n'est pas nécessaire d'être élec-
teur pour avoir accès dans le lieu réservé au
public.

L'autorisation préfectorale n'est plus exi-
gée pour les réunions extraordinaires. Le
maire peut réunir le conseil municipal,
chaque fois qu'il le juge nécessaire.

L'approbation du préfet ne sera pas non
plus nécessaire pour les délibérations du
conseil. A l'exception de celles qui touchent
à certaines matières expressément réservées,
ces délibérations seront exécutoires
par elles-mêmes après un mois, si le préfet
ne les a pas annulées plus tôt comme étant
étrangères aux attributions du conseil, ou
comme prises en violation d'une loi.

LES CALCULS DE L'ANGLAIS.

Jusqu'à preuve du contraire, nous croi-
rons que le projet de conférence européenne
mis en avant par le gouvernement de Lon-
dres, pour le règlement de la question égypti-
enne, n'est pas autre chose qu'une fumis-
terie britannique.

Le gouvernement de la reine Victoria
cherche à mettre l'Europe dedans, nous en
sommes absolument convaincus.

En apparence, les Anglais sont très-em-
barrassés en Egypte.

Ils semblent impuissants contre l'insur-
rection du Mahdi, et ils ont ruiné les gran-
des villes de la basse Egypte.

Mais ils possèdent la basse Egypte, mais
ils tiennent le canal de Suez, mais ils sont
maîtres de la route des Indes.

Ce qui ressort de leur attitude dans les
derniers événements militaires, c'est qu'ils
ont jugé inutile d'envoyer de nouveaux ren-
forts qui auraient coûté une grosse somme;
c'est que, méprisant la gloire, ils ont pesé,
en bons commerçants, les résultats des opé-
rations contre le Mahdi, et ils ont calculé
qu'il était plus profitable de sacrifier le gé-
néral Gordon.

Ils ont assez de ce qu'ils tiennent pour le
moment.

Dans le Soudan égyptien, la guerre s'é-
teindra faute d'aliment.

Reste la question financière.

L'Angleterre n'a pas déclaré son protecto-
rat sur l'Egypte; pourquoi? En fait, elle est
plus que protectrice, elle occupe.

N'est-ce pas tout simplement pour ne pas
être responsable des dettes de l'Egypte?

Le bombardement d'Alexandrie a aug-
menté ces dettes de plus de cent millions.

L'Angleterre souhaite que cette situation
soit liquidée d'abord.

Elle demande un concordat pour sa pro-
tégée.

La plus grande partie des créanciers de
l'Egypte ne sont pas anglais.

L'Angleterre, qui a bombardé, convoque
ces créanciers pour leur dire:

— Voyez ce pauvre pays ruiné qui ne
peut pas payer; faites-lui des concessions.

Et quand les créanciers auront éclairci la
situation; quand ils auront donné carte
blanche, alors l'Angleterre, n'ayant plus à
répondre pour des centaines de millions,
déclarera carrément son protectorat.

Voilà les dessous de la conférence où
l'Europe va se laisser jouer comme le der-
nier des gogos.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

XVIII. — L'IDÉAL DE MARIOL.

Un peu plus loin, Armand retrouva Balthazar.
Il était penché, les mains sur les genoux, vers
l'entrebâillement d'une fenêtre en contre-bas du
sol. Par cette ouverture, son regard plongeait à
l'intérieur d'une vaste salle, moitié laverie et
moitié cave, très-éclairée, très-enfumée, toute
retentissante de bachiques clameurs.
Comme enseigne, — le moi n'est que trop réel,
— A l'Assommoir.

— Il est là!... murmura le contre-maitre, un
deigt vers le comptoir, un autre sur ses lèvres.
— Tu le vois? lui fut-il demandé sur le même
ton.
— Et je l'entends!... répondit-il. Écoutez!
Au milieu du brouhaha général, une voix, la
voix du mari de Catherine, chantait ce vieux refrain
populaire:

Quand je veux boire du liquide à bas prix,
Vers le barrière je me mets en campagne.

La bouteille coût' deux sous d'moins qu'à Paris,
C'est tout profit, plus j'en bois, plus j'y gagne.

Armand attira Balthazar en arrière, à l'écart. Il
lui parla confidentiellement, il lui remit le lacon.

— Tu n'as pas compris? conclut-il.

— Parfaitement! répliqua l'autre, et je m'en
charge, j'en réponds... Vous pouvez le dire, en
repassant, à la Mariolle!

— Mais s'il te fallait mon assistance?

— Non... ceci ne vous regarde plus... Laissez-
moi faire... j'ai mon plan!

Et, tandis que son directeur s'éloignait, le contre-
maitre entra donc, résolument, dans le caboulot.

Après un dernier couplet, le chanteur achevait
son refrain:

C'est tout profit, plus j'en bois, plus j'y gagne.

Ce genre d'économie, Mariol le pratiquait large-
ment. Il avait déjà bu sa part de plusieurs bouteil-
les qui étaient là, vides, mais encore sur la table,
c'est-à-dire impayées; il venait de les perdre au
tourniquet.

— Pas de chance!... criait-il. Fant que je me
robiboche!... De l'acharnement, quoi!... J'en
tiens pour cinq litres... Qu'est-ce qui joue quitte
ou double?... Allons! la galerie ou double?...
Allons! la galerie, on demande un homme de
bonne volonté...

Il s'arrêta tout à coup, les yeux écarquillés, la
bouche béante.

Au premier rang des spectateurs, il venait de
reconnaître l'arrivant.

Quelques rires narquois éclatèrent; on savait la
prépondérance du superbe Balthazar sur ce ginga-
let de Parisien!

— Qui?... fit-il tout penaud, comment, c'est
vous qui... que...

Il fut interrompu par cette froide et simple som-
mation:

— Avance à l'ordre!... Il faut que j... te cause...
et tout de suite...

— Ici?...

— Ou dehors... je le préférerais...

— Moi ibidem.

Mariol alla régler au comptoir, et s'empressa de
rejoindre Balthazar, qui s'était dirigé vers la sortie.

— Présent! lui dit-il; ah! faut en convenir que
j'en mérite de la morale!... allez-y!... j'écoute...

— Plus loin!... lui fut-il répondu, sur le bord du
canal...

Le canal passe aux environs. C'était, à cette
heure, un endroit désert et, par conséquent, propi-
cité aux épanchements intimes. Aucun bruit ne
troublait le silence de la nuit; personne sous les
peupliers bordant le chemin de halage, et que la
lune, à son lever, zébrait de leurs grandes ombres
noires.

On l'atteignit sans prononcer un mot. On y
marcha, pendant quelques minutes encore, avec la
même taciturnité. Le contre-maitre semblait avoir
oublié son compagnon qui, pour se donner une
contenance, tourmentait le tuyau de sa pipe éteinte.
Ce mutisme lui pesait encore plus que des repro-
ches.

— Monsieur Balthazar, débuta-t-il enfin, je sais
d'avance ce que vous allez me dire... Eh! vous
avez raison... cent fois raison, parbleu!... Je
n'aurais pas dû oublier le bien qu'on nous a fait,
vos promesses... et surtout les miennes... Oui,
c'était sacré!... Mais, que voulez-vous, c'est plus
fort que moi...

Le contre-maitre s'était arrêté. Il le regarda
fixement, il lui dit:

— Tu n'aimes donc plus tes enfants, la femme?

— Jour de Dieu!... se récria sincèrement l'ou-
vrier, ne plus aimer ces pauvres chérubins, ma
Catherine! Oh!... que si... mon cœur tout entier
leur appartient!... Mais, tenez! ça vous paraîtra
drôle, c'est justement parce que je les aime que...

— Que tu les abandonnes pour la débauche!...
achève sévèrement Balthazar.

Mariol baissa la tête. Mais la redressant aussitôt:

— Laissez-moi vous parler franchement, naïve-
ment, dit-il. Il y a des choses que je ne vous explique
pas... Vous les comprenez peut-être mieux que
moi, vous qui avez de l'éducation...

On a lu l'encyclique de N. S. Père le Pape Léon XIII, dénonçant au monde chrétien les entreprises de la franc-maçonnerie et de l'athéisme, et exhortant les catholiques à la lutte. Cette grande parole est venue à son heure. Le Souverain Pontife fait appel au « dévouement intelligent des laïques qui unissent les bonnes mœurs et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie », et donne à ce dévouement une application pratique dans les œuvres de prières, les œuvres d'éducation et les œuvres sociales.

La question sociale a toujours été l'objet de la sollicitude de Léon XIII. Tout le monde connaît la belle lettre pastorale sur l'Eglise et la civilisation qu'il adressait à son diocèse de Pérouse pour le carême de 1877, à la veille de son élévation au trône pontifical. Dès le 28 décembre 1878, il promulguait l'encyclique Quod apostolici sur les Erreurs modernes, où on remarque cet important passage: « Il paraît opportun de favoriser les sociétés d'artisans et d'ouvriers qui, fondées sous la tutelle de la religion, apprennent à tous les associés à se contenter de leur sort, à supporter le travail, et leur persuadent de mener une vie calme et tranquille. »

L'encyclique du 20 avril donne à ce sujet une importance capitale.

Après avoir mis en lumière les avantages de l'ancienne organisation du travail, Léon XIII indique comme solution définitive de la question sociale le rétablissement, sous le patronage des évêques, des corporations appropriées aux besoins du temps présent, et témoigne sa joie « d'avoir vu déjà se constituer en plusieurs lieux des associations de ce genre, ainsi que des sociétés de patrons, le but des unes et des autres étant de venir en aide à l'honorable classe des travailleurs, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage tutélaire, de leur fournir des moyens de garder, avec de bonnes mœurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété. »

L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a la joie ineffable de se reconnaître tout entière dans cet admirable document.

Le dévouement des classes dirigeantes aux classes ouvrières et une soumission absolue aux enseignements de l'Eglise catholique, telle est sa doctrine fondamentale. La fondation de comités et de cercles catholiques d'ouvriers, base de l'association ouvrière, l'établissement de réunions de patrons, enfin la création d'associations professionnelles, tel est l'ensemble de ses applications pratiques. Son but final doit être le rétablissement du régime corporatif adapté aux légitimes aspirations de l'époque moderne.

Tout commentaire est inutile devant ce simple rapprochement entre les conclusions économiques de l'encyclique et le programme de l'œuvre, tel qu'il a été tracé par ses fondateurs, et tel qu'il se poursuit à l'heure actuelle.

Déjà Pie IX l'avait comblée de ses faveurs et la nommait l'armée de Dieu. Dès les pre-

miers jours, Léon XIII accueillait ses délégués avec une tendre et paternelle bienveillance. Aujourd'hui, Sa Sainteté donne aux travaux de l'œuvre l'éclatante sanction d'un acte de sa souveraine autorité.

L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers puisera une vie nouvelle dans ces solennels encouragements. Sûre de sa doctrine au point de vue économique, aussi bien qu'au point de vue religieux, elle travaillera avec plus d'ardeur encore au développement de ses institutions, et confiante dans la parole du vicaire de Jésus-Christ, elle verra dans la réalisation de ses espérances un avenir de prospérité pour la France et de paix pour l'Eglise.

V. DE MAROLLES.

Chronique générale.

Une dépêche de Shang-Hai que l'Agence Havas communique aux journaux est en contradiction complète avec toutes celles que nous avons reçues de Chine depuis quelques jours. Si on en croyait ces renseignements, ce serait à tort que des tendances belliqueuses auraient été attribuées au prince Chun et jamais le nouveau président de Tsung Li-Yamen n'aurait témoigné des sentiments hostiles à l'égard de la France. Aucune mesure de rigueur n'aurait été prise contre le prince Kong, Li-Hung-Chang n'aurait pas été destitué, bref, le père de l'Empereur actuel, en prenant la direction des affaires publiques, n'aurait pas manifesté l'intention d'introduire des changements dans la politique extérieure du gouvernement chinois.

Il est à regretter que les auteurs de cette communication n'aient pas jugé à propos de compléter leurs explications en faisant connaître d'une manière précise quels ont été les véritables motifs de la révolution de palais qui a amené la disgrâce du prince Kong.

M. de Courcel, ambassadeur de France à Berlin, vient d'avoir un entretien avec le prince de Bismark. Il doit arriver aujourd'hui à Paris pour conférer avec M. Jules Ferry.

Le Français reçoit de Rome la dépêche suivante :

« Le Pape a résolu d'appeler successivement à Rome les principaux évêques de la catholicité, pour les consulter sur la situation qui est faite au Souverain Pontife à Rome et sur l'opportunité de son départ. Toute solution est donc ajournée jusqu'à l'hiver prochain. »

L'Autriche et l'Allemagne, dit une dépêche de Berlin adressée au Matin, se sont entendues sur une attitude commune à observer à la prochaine conférence. En présence des propositions anglaises, relativement à la situation en Egypte, les deux empires germaniques ont résolu de laisser à la France et à l'Italie, plus directement intéres-

sées à la question, l'initiative pour formuler des contre-propositions.

Le comité radical socialiste du 43^e arrondissement de Paris vient, à propos des élections municipales, de publier son petit programme. Cela comprend, entre autres réformes : la suppression des armées permanentes, la spoliation de l'Eglise, l'impôt progressif, une magistrature temporaire et élective, l'égalité absolue de la femme et de l'homme, la révision (lisez la suppression) de l'héritage, etc... Pour le Conseil municipal de Paris en particulier, le comité réclame des pouvoirs qui le rendraient le maître absolu de la ville.

LES HÔPITAUX LAÏCISÉS.

Le docteur Després vient d'adresser la lettre suivante au Temps. Elle répond aux insinuations de M. Quentin relatives aux exagérations de consommation de cognac et de litres de vins. Le directeur de l'Assistance publique avait prétendu qu'elle avait pour cause les prescriptions des médecins.

Paris, le 23 avril 1884.

« Un article du journal le Temps en date du 21 avril, produit à l'occasion d'une circulaire administrative rapportée et commentée par le journal l'Univers, met sur le compte des médecins des hôpitaux l'augmentation croissante des dépenses de vin, lait, rhum, etc., ou, du moins, attribue à un défaut de surveillance de leur part les distributions exceptionnelles de vivres supplémentaires. Cette imputation n'a rien d'extraordinaire, elle est simplement exagérée.

C'est notre devoir de donner aux malades le plus de bien-être et le plus de douceurs possible, car les caprices des grands blessés et des mourants ne nous laissent point insensibles. C'est notre devoir, comme c'est le devoir de l'administration, de nous rappeler à l'économie. Mais ce qui n'est point du devoir de M. le directeur de l'Assistance publique, c'est de laisser croire que l'augmentation du vin et du lait est le fait seul des prescriptions extraordinaires des médecins. Depuis 1880, l'administration, entre autres dépenses, consacre actuellement 163 à 170,000 fr. pour donner une plus grande quantité de vin aux infirmiers et 55,000 fr. pour la suppression de leur maigre. Dans sept hôpitaux et hospices, elle a à nourrir presque autant de familles d'infirmières laïques qu'elle a congédié de religieuses, et cela fait encore un gros chiffre, puisqu'il s'agit d'une centaine de familles.

Il eût été correct de reconnaître que le gaspillage le plus gros signalé dans l'article du Temps se rapporte à l'hôpital laïcisé, où le désordre est tel que cette année l'économiste de cet hôpital a été rendu responsable de pertes et d'erreurs pour une somme de 2,600 fr., chose inconnue dans nos vieux hôpitaux, auxquels on n'a pas encore touché.

L'administration, monsieur le rédacteur, a fait trop de politique dans les hôpitaux, elle recueille ce qu'elle a semé, et ce n'est pas en rejetant sur les médecins toute

responsabilité qu'elle pourra grandir l'autorité qu'elle a volontairement perdue.

» Veuillez agréer, etc.
» D^r ARMAND DESPRÉS,
» Chirurgien à l'hôpital de la Charité.
» P. S. — Plusieurs de mes collègues des hôpitaux se joignent à moi pour vous prier de vouloir bien insérer notre réponse. »

NOUVELLE SPOLIATION.

On sait qu'à la suite des griefs imaginaires résultant de la tenue, dans les bâtiments du séminaire diocésain d'Autun, de l'Assemblée générale de l'Union des Oeuvres ouvrières, le gouvernement avait annoncé l'intention de désaffecter les bâtiments du séminaire et de les enlever à l'évêque du diocèse. Malgré l'injustice flagrante de ce projet, on n'a pas reculé devant son exécution. La chose a été signifiée brutalement, sous forme de décret, à M^r Perraud, qui n'en a même pas été avisé par lettre.

La politesse de nos gouvernants va de pair avec leur équité.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 avril. Les dispositions devenues meilleures vers la fin de la séance d'hier se maintiennent aujourd'hui, mais néanmoins il est bon de constater que les affaires restent très-limitées. La liquidation s'avance et ne permet pas aux spéculateurs d'engager de nouvelles opérations.

Nos fonds publics restent aux cours suivants : le 3 0/0 à 77.40 ; — l'amortissable à 78.40 ; — le 4 1/2 0/0 à 108 17.

Les valeurs sont sans grands changements, les achats du comptant soutiennent suffisamment les cours. On tient à 4.955 la Banque de France. Les vendeurs s'acharnent sans raison sur la Banque de Paris qui reste offerte à 865. Par contre le Crédit Foncier de France garde son attitude et hausse à 1,310. La Foncière de France à 430 une des bonnes valeurs qui méritent l'attention des capitaux de placement. Recommandons également les Foncières 1879 et 1883 qui aux cours actuels offrent des chances sérieuses de plus-value à ceux qui savent que les garanties sur lesquelles reposent ces titres sont de premier ordre et sans égales.

Le Crédit Foncier d'Algérie varie de 500 à 505. C'est une valeur importante et qui doit être dévorée dans tous les portefeuilles de nos petits comme de nos grands capitalistes.

Nos chemins restent assez fermes, mais les demandes semblent plus rares. Le Lyon est à 1,265, on traite à 1,705 le Nord.

La C^{ie} du Chemin de fer Madrid, Saragosse, Alicante émet, à 312 50, 100,000 obligations donnant un revenu de 11 fr. et remboursables à 505. — Le succès de cette émission faite par la maison Rothschild, est certain.

Chronique militaire.

Il est question, au ministère de la guerre, de libérer, à partir du mois de juin prochain, tous les hommes sous les drapeaux qui auront trois ans de service accomplis et qui pourront justifier d'une éducation militaire suffisante.

Un décret présidentiel prononce la disso-

— Parle !... J'écoute !...

On s'était remis en marche au bord de l'eau. Le grand air, l'émotion de cet entretien, dégrisaient à demi le Parisien. Il essaya de se justifier en ces termes :

— Voici !... Lorsque je rencontrai Catherine et que je l'épousai... il n'y a pourtant que quatre années de cela !... c'était alors une jolie fille, fraîche comme un printemps, avenante et riieuse... Mais voilà qu'il nous arrive un enfant !...

— Eh bien !... raison de plus pour être heureux, ce me semble ?

— D'accord !... Cependant la mansarde était exigüe... On s'était mis à sec pour le repas des noces... endetté pour l'installation du ménage. Catherine devint souffrante, elle nourrissait. La gêne arriva.

— Il fallait travailler double !

— Eh !... les journées n'ont pas quarante-huit heures !... fit Mariol, retrouvant, à travers les dernières hallucinations de l'ivresse, presque les mêmes mots dont, pour le défendre, s'était servie Catherine elle-même.

Mariol continua :

— J'avais beau ne pas m'épargner, c'était tout juste si l'on vivait. Surtout un second marmot. Avec lui, la misère !...

— Par ta faute, alors !... dit Balthazar, car ta pauvre femme a de l'ordre et du courage...

— Trop de courage ! répliqua le mari, elle n'eut aussi travailler en fabrique, et ce fut notre coup de grâce !... Séparés dès le matin, avant le jour, on ne se retrouve plus que le soir, à la nuit. Le ménage n'a pas été fait... Rien à se mettre sous la dent... Le foyer est mort... Il faut d'abord aller chercher les enfants, celui-ci à l'asile, celui-là à la crèche... Pauvres mioches !... il y a bien longtemps que nous ne les avons embrassés à la franche lumière du soleil !...

— Mais leur mère ?

— Est-ce qu'elle en a le loisir ! Il lui faut bien vite allumer du feu, bâcler une soupe et rapetasser les hardes. Après quoi, harassée de fatigue, tout en nage ou grelottant de froid, elle dort quelques heures d'un sommeil bévreux, et recommence le lendemain dès l'aube... Hein ! vous qui connaissez les ouvriers, pas vrai que c'est vrai ?

Balthazar ne répondit pas. Mariol poursuivit :

— A ce métier-là, les fraîches couleurs de la jeunesse ne durent guère ! La joue se flétrit et se creuse promptement, le regard s'éteint, la bouche désapprend le sourire. Oh ! je me couperais le poing pour que cela fût tout autrement ! Après sa journée faite, et bien faite, ce serait si bon de retrouver un petit chez soi propre, une ménagère accorte et réjouie, des bambins ragoûtants et caressants ! Les miens, c'est à peine s'ils connaissent leur père... La femme, elle a perdu toute coquet-

terie, tout soin d'elle-même... Ce n'est plus ma Catherine, c'est la Mariole, presque une vieille. Enfin, mon galetas, je m'y déplaçais, j'en ai honte et je le fuis...

— Mais, se récria le contre-maître, mais malheureux !...

— Malheureux !... oui ! conclut l'ouvrier, car j'ai lutté pour conquérir le bien-être de ceux que j'aime, et, c'est certain, je ne peux pas... je ne peux pas nous tirer de là !... Misère à perpétuité ! Et ce n'est rien encore que le présent... Quel avenir !... quelle vieillesse !... Comprenez-vous maintenant ? C'est avec ces idées-là dans la tête, c'est avec la rage dans le cœur que je me suis repris au vin bleu, à l'alcool qui me... Ça me donne l'oubli, l'abrutissement de l'ivresse... Un pochard, soit !... mais qui rêve alors, ne pouvant plus être heureux qu'en rêve !

Tandis que l'ajusteur parlait ainsi, il y avait eu dans l'accent de sa voix, dans l'expression de son visage, une si douloureuse conviction, une sincérité si navrante que, bien certainement, le pauvre garçon disait vrai.

Balthazar, plus apitoyé qu'il n'aurait voulu le paraître, haussa l'épaule en murmurant :

— Fou !... triple fou, qui se grise maintenant avec ses paroles !...

— Et peut-être aussi avec ses larmes ! répondit Mariol ; mais il fait nuit, vous ne les voyez pas !...

La main du mari de Rosette alla serrer celle de mari de Catherine. Il lui disait en même temps :

— Calme-toi... voyons !... Je sais que tu n'es pas un méchant homme... Je crois même qu'on retrouverait en toi l'énergie, la volonté du devoir !...

— Certes !... affirma-t-il ; mais à quoi bon, puisque mon idéal ne se réalisera jamais !

— Tu as donc un idéal, toi ?...

— Tout comme un autre !... Et ce n'est pas des féeries de théâtre, allez ! c'est un pauvre petit bonheur de rien de tout !...

— Lequel ?... Divague tout haut... parle !

— Sans boire !... jamais !... fit l'ivrogne, se réveillant à ce mot. Mais vous pouvez demander aux autres ; je suis comme qui dirait tombé dans les bras des Brindesgales, et j'ai raconté les choses telles que je les souhaite... Un de ces jours, vous me rencontrerez, vous m'entendrez... si ce n'est déjà fait !

Un sourire effleura la lèvre du contre-maître.

— Parle-donc ! insista-t-il, et je m'y engage ; à cette lanterne, qui, là-bas, nous annonce un bon-cbon, je te paierai chopine !...

— Topez là !... s'écria le Parisien, j'ai le gobelet sec en diable !...

(A suivre.)

CHARLES DESLVS.

lotion des régiments territoriaux de cavalerie qui n'étaient pas prévus dans la loi des cadres. Les lieutenants-colonels et les officiers des états-majors régimentaires sont mis à la suite; les pelotons hors rang sont dissous. Les chefs d'escadrons continueront à commander un groupe de deux escadrons, au point de vue de l'administration, de l'instruction et de la brigade de corps. Les au régiment actif de la cavalerie territoriale sont fusionnés avec ceux de réserve des régiments actifs.

Nous avons, le 5 avril, indiqué tous les inconvénients que présentait l'autonomie des corps territoriaux de cavalerie; nous ne pouvons qu'approuver une mesure faisant disparaître l'organisation particulariste qui ne répondait à aucune des nécessités du temps de guerre.

Le ministre de la guerre du Japon, chargé par son gouvernement d'étudier les différentes organisations militaires des principaux Etats de l'Europe, est arrivé hier à Paris, accompagné d'un nombreux et brillant état-major. La mission, commencée par l'Italie, va continuer par la France, d'où elle se rendra soit en Allemagne, soit en Angleterre.

LA SUPPRESSION DU SCHAKO.

Une circulaire ministérielle, signée, le 24 avril, par le général Campenon, règle définitivement les mesures d'application administrative de la décision qui a prononcé la suppression du schako. Les élèves de l'Ecole de Saint-Cyr, et ceux de la section de cavalerie de Saumur, conserveront seuls cette coiffure.

On va, paraît-il, étudier un modèle de casque. Nous avouons ne pas reconnaître la grande utilité de l'essai projeté à cet égard; il ne ménage que des mécomptes et des dépenses inutiles. Jamais notre génération n'acceptera le casque. (*Progrès militaire.*)

Le dernier emprunt

Lorsque le gouvernement émit son dernier emprunt de trois cent cinquante millions, nous avons déclaré tout net que cet emprunt était mangé d'avance. Là-dessus, grande rumeur chez certains républicains et leurs organes. On nous accusait de calomnier la République et ses finances. Les finances de la République! — Je n'en voudrais pas pour trente sous. Un jour, je vous démontrerai qu'elles ne valent pas davantage. En attendant, prouvons par des chiffres authentiques que l'emprunt était mangé comme nous l'avions dit.

M. Tirard, ministre des finances, vient de détailler dans un rapport publié l'emploi qu'il doit faire du dernier emprunt.

Il consacre d'abord 85.602.435 francs 33 centimes à combler le déficit du budget de 1883. Cette petite somme est bel et bien dépensée depuis plusieurs mois, n'est-ce pas?

M. Tirard prendra ensuite sur l'emprunt 260.367.608 francs pour payer les dépenses extraordinaires du budget de 1884.

A l'heure actuelle, ces dépenses sont toutes engagées et presque entièrement faites. Souvenez-vous que l'argent que l'on devait consacrer en 1884 à la construction de maisons d'écoles, a été employé dès 1883.

Bien! quand je dis bien, c'est une façon de parler. Ce n'est pas bien du tout, M. Tirard, de dépenser ses revenus d'avance.

Additionnés: D'une part	85.602.435 33
Et de l'autre	260.367.608
Font	345.970.043 33

Sur l'emprunt de 350 millions, il y a donc près de 346 millions de dépensés. Il reste au ministre des finances 4 millions 29 mille 956 francs 67 centimes dont il faut déduire les frais de l'emprunt qui monteront à quelques millions. Il ne restera peut-être de liquide à M. Tirard que les 67 centimes, treize sous. Avec cela, cet horloger ne marchera pas longtemps. Attendons-nous donc à un nouvel emprunt — pas un emprunt public, le dernier a trop mal réussi — mais à un emprunt dissimulé, hypocrite.

Le gouvernement émettra des obligations sexennaires.

C'est-à-dire qu'il empruntera par petites sommes, remboursables dans six ans. D'ici six ans, l'âne, le roi ou moi, c'est-à-dire le ministre, la République ou les prêteurs seront morts. La République sera confiée à des gens honnêtes et intelligents; chose peu probable. Elle sera remplacée par un autre gouvernement, chose plus désirable. Ou elle fera faillite, ce qui pourrait bien arriver.

Tenez! Savez-vous quels sont ceux qui sont véritablement heureux sous la République, ceux qui dorment sur leurs deux oreilles et qui sont sûrs de ne pas perdre?

Ce sont les gueux, les gens qui ne possèdent rien. On voudrait me donner demain cent mille francs de rente que je ne sais pas si je les accepterais. J'aurais continuellement peur de les perdre, et un beau, c'est-à-dire un vilain jour, le percepteur ne me payerait plus les intérêts et m'apprendrait que la République a gaspillé le capital. (*Indépendant de Tours.*)

HOMMAGE A M^r FREPPEL.

Le comité « de la croix d'honneur » ne saurait trop remercier les personnes qui se sont mises à sa disposition pour recueillir les souscriptions.

Des listes destinées à recevoir les noms des souscripteurs leur ont été confiées; ces listes ne seront point publiées; mais elles

seront réunies dans un album qui sera remis à Monseigneur avec la croix.

Nous connaissons déjà plus d'une modeste souscription de 0 fr. 25 c. Ces hommages des travailleurs iront droit au cœur de notre Evêque.

Nous rappelons que les souscriptions sont reçues: à Angers, chez M. M. Porché, rue Saint-Martin, 5; Briand, libraire, rue Saint-Laud; Germain et Grassin, libraires, rue Saint-Laud, et aux bureaux du journal *l'Anjou*; à Saumur, au bureau de *l'Echo Saumurois*.

ANGERS.

Sur 32 conseillers à élire, la ville d'Angers compte en ce moment 26 candidats conservateurs pour les élections de dimanche prochain.

Cinq de ces candidats sont conseillers sortants, MM. Aubry, Hervé-Bazin, de Chataux, Lorient de Barny et Daniel Méti- vier.

Un exemple à suivre.

La commission départementale du conseil général de la Nièvre a décidé, dans sa séance du 14 mars dernier, que dorénavant le compte rendu de ses travaux serait communiqué à la presse aussitôt qu'il serait rédigé.

Publications de mariage.

Pierre Lepeytre, horloger, de Beaufort, et Marie Lepeytre, sans profession, de Saumur.

Pierre-François-Jean-Marie David, bourelrier, de Saumur, et Véronique Morinière, domestique, de Saint-Macaire (Maine-et-Loire).

Faits divers.

CE QUE COUTE LE PREMIER VERRE D'EAU DE LA NEWA.

La Newa est un fleuve qui prend ce nom à sa sortie du lac Ladoga et vient, après avoir traversé Saint-Petersbourg, se jeter dans le golfe de Finlande. Dans le courant d'octobre le fleuve se prend de glace, et il n'en est débarrassé que dans le courant d'avril. C'est un grand événement pour Saint-Petersbourg le jour où une première barque peut traverser le fleuve en évitant les banquises: le commandant de la forteresse de Pierre-Paul fait tirer le canon, l'Empereur vient se placer au balcon du palais d'hiver qui domine les quais de la Newa.

La barque traverse le fleuve; elle est montée par le commandant de la forteresse qui apporte au souverain le premier verre d'eau du fleuve. En le présentant, il dit: « Le printemps nous envoie ceci comme preuve que l'obscur hiver est terminé! » L'Empereur boit l'eau et fait remplir le verre de pièces d'or. C'était ainsi que cela se passait au temps d'Alexandre II. Mais on s'aperçut que peu à peu le verre devenait une énorme coupe, ce qui obligeait le souverain à boire beaucoup d'eau sale et à grossir la somme destinée à remplir la coupe; aussi, depuis l'avènement d'Alexandre III, la chose a-t-elle été tarifiée; le prix du premier verre d'eau de la Newa a été fixé invariablement à deux cents roubles d'or.

L'Exposition de Calcutta vient de se terminer par la distribution des récompenses.

Dans la section française, ce sont les ateliers DECAUVILLE aîné, de Pit-Bourg, près Paris, qui ont été le plus souvent nommés: ils ont obtenu cinq récompenses et entre autres le premier prix des chemins de fer portatifs, en battant six concurrents anglais. A la suite de ce succès, les ateliers de Pit-Bourg ont obtenu un ordre considérable du gouvernement anglais.

LE GANT ROSE

Comédie en un acte et en vers, par Evariste CARRANCE.

Le théâtre d'Evariste CARRANCE est marqué au coin de l'originalité et du bon goût. Annoncer une pièce nouvelle de l'auteur de MAISON A LOUER, des TOQUES, de L'ENERAIDE, et du CAMÉLIA, c'est annoncer un succès de plus.

LE GANT ROSE est une comédie fine et spirituelle, écrite en vers délicats, elle aura à la lecture le même succès qu'au théâtre.

Pour recevoir franco le GANT ROSE, adresser 1 fr. à M. le Directeur de la librairie du Comité poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

Théâtre de Saumur.

TROUPE LYRIQUE PARISIENNE
S. MAURICE, directeur. — LUCIEN, administrateur.

LUNDI 28 avril 1884,

Avec le concours de
M^{me} MARIE LECERF, des théâtres de Bruxelles; — M^{me} EMMA MAURI, des Fantaisies-Parisiennes; — M. F. MUFFAT, des Bouffes; — M^{lle} Julia MALARD, des Nouveautés; — M. A. CARRAZ, de la Renaissance; — M. VIOLARD, du Château-d'Eau, etc.; — M. A. LECERF, 1^{er} prix du Conservatoire, chef d'orchestre accompagnateur.

LE PETIT FAUST

Opéra-bouffe en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Crémieux et A. Jaime, musique de HÉRVÉ.

1^{er} tableau: *l'Ecole du docteur Faust*. — 2^e tableau: *la Closerie des Vergiss-mein-nicht*; un *Duel moderne*. — 3^e tableau: *la Chambre virginale*; *la Soupière magique*. — 4^e tableau: *la Nuit de Va-Te-Purgis*.

DISTRIBUTION:

Méphisto	M ^{me} Marie Lecerf.
Valentin	MM. Muffat.
Faust	A. Carraz.
Un cocher	Violard.
Un pion	Camille.
Wagner	Simon.
Franz	Dbaezeler.
Otto	Georges.
Fritz	le petit H. Mauri.
Marguerite	M ^{me} Emma Mauri.
Lisette	Julia Malard.
Siébel	Malard.
Aglæ	Julia.
Clorinde	Aimée.
Lischen	Eltire.
Dorothée	Yong.
Agnes	Mariani.
Frosch	Clarisse.

Soldats, étudiants, vieillards, diables et diablesses.

Au 2^e tableau, LE SATRAPE ET LA PUCHE ou la puce elle s'attrape, chanson chantée par M^{me} Marie LECERF; — *Vaterland!* mélodie d'entre-Rhin, chantée par M^{me} E. MAURI, LECERF et M. CARRAZ. — Au 3^e tableau: *La Ballade du Roi de Thuné*, chantée par M^{me} Emma MAURI; — *Le Bouquet d'Adolphe*, couplets chantés par M^{me} Marie LECERF. — Au 4^e tableau: *Hymne à Satan*, ronde infernale, chantée par M^{me} Marie LECERF et les chœurs.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES DES REPRÉSENTATIONS D'OPÉRA.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux: Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements: Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro: 25 centimes.

Sommaire du n^o 132.

TEXTE.—Madame Vaillant-Couturier, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris en 1812, par Ed. Grégoir. — J.-S. Bach, Beethoven, Berlioz, par Sabathier. — La Guilloné, par Saint-Martin. — Concert de M. Penavoire, par A. Baralle. — Variété: *Misères du dimanche*, par Frédéric Soulié. — Revue des concerts, par C. Rémour. — Concours annoncés. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE.—Fou follet, de Chopin. — *Les Marionnettes*, poésie de M. Clovis Hugues, musique de M. Ernest Bacquet.

ILLUSTRATION.—Portrait de M^{me} Vaillant-Couturier.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement d'un an ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen, avec renseignements, est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Gobert, maire de la commune de Brossay, vient d'être suspendu de ses fonctions, pendant un mois, pour s'être refusé à afficher la décision du Conseil d'Etat contre M^r l'Evêque d'Angers.

M. Tessier, adjoint, faisant cause commune avec le Maire, n'a pas hésité un seul instant, par suite, à adresser sa démission à M. le préfet de Maine-et-Loire.

Ces suspension et démission se produisent justement en pleine période électorale. Nous ne doutons pas cependant que les habitants de Brossay ne continuent à placer leur confiance dans ces honorables fonctionnaires, qui n'ont cessé de s'en montrer dignes par leur dévouement aux intérêts de cette commune.

Que pourrait-on bien leur reprocher, sinon de s'être inspirés, dans leur conduite, de la loi, plutôt que d'une simple instruction préfectorale?

N'a-t-il pas été démontré en effet jusqu'à l'évidence que l'affichage de la décision en question était illégal pour n'avoir pas été formulé expressément dans son dispositif?

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Le concours à Terrefort n'ayant pu avoir lieu, en raison du mauvais temps rendant le tir impossible, ce concours est fixé au 14 mai 1884. Dans le cas où, ce dit jour, il y aurait élections par suite de ballottage, le concours serait remis au 18 du même mois.

Compte rendu de la 18^e séance du 27 avril 1884.

4^e Tir réduit à 20 mètres.

Tireurs	32
Balles tirées	492
Balles mises	473
Nombre de points	507
Résultat	90.10 p. 0/0.

Prix: une épingle-insigne en argent. M. Juette, soldat au 9^e escadron territorial du train des équipages militaires.

2^e Carabine Flober, — 20 mètres.

Tireurs	42
Balles tirées	72
Balles mises	57
Points obtenus	479
Résultat	79.16 0/0.

Dimanche 4 mai 1884, 11^e séance de tir réduit, au Stand des Récollets, de 1 heure à 3 heures du soir. — En raison des élections, cette séance sera réservée exclusivement pour les sociétaires n'ayant encore pas reçu l'épingle-insigne.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Marché de Saumur du 26 Avril

Blé semence (l'h.)	17 75	Huile de noix	50 130
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18 25	Graine trèfle	50
Froment (l'h.)	77	lin.	70
Halle, moy. 77	18 12	luzerne	50
Seigle.	75 13	Foin (dr. c.)	780 75486
Orge	65 12 50	Luzerne	780 70475
Avoine h. bar. 50	9	Paille	780 48450
Fèves.	75 15	Amandes	50
Pois blancs	80 32	Cire jaune.	50 190
rouges	80 26	Chanvres 1 ^{er}	
Colza	65	qualité (52 k. 500)	
Chenevis	50 19	2 ^e	
Farine, culas. 157	45	3 ^e	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à	"	"
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à	"	"
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{er} id.	100 à	"	"
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à	"	"
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er} id.	100 à	"	"
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à	"	"
Le Puy-N. et environs 1883, 1 ^{er} id.	90 à	"	"
Id. 1883, 2 ^e id.	80	"	"
La Vienne, 1883.	60 à	65	"
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1883	140 à	"	"
Id. 1883	"	"	"
Champigny, 1883	1 ^{er} qualité	200 à	"
Id. 1883	2 ^e id.	170 à	"
Id. 1883	1 ^{er} id.	"	"
Id. 1883	2 ^e id.	"	"
Varrains, 1883	"	120 à	"
Varrains, 1883	"	"	"
Bourgueil, 1883	1 ^{er} qualité	150 à	"
Id. 1883	2 ^e id.	100 à	"
Id. 1883	1 ^{er} id.	"	"
Id. 1883	2 ^e id.	"	"
Restigné 1883	"	140 à	"
Id. 1883	"	135 à	"
Chinon, 1883	1 ^{er} id.	130 à	"
Id. 1883	2 ^e id.	"	"
Id. 1883	1 ^{er} id.	"	"
Id. 1883	2 ^e id.	"	"

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,

rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.
4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 19 avril 1884.

- Jeanne d'Arc, 1 gravure.
- Chronique parisienne, par Alcaste.
- Chronique générale de la Semaine.
- Le courrier d'une hirondelle, par Aimé Giron.
- Origine du Langage (suite).
- Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 7 gravures, par Marc Twain.
- Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.
- Sphinxiana.
- Bibliographie.
- La Semaine financière, par J. Belletrud.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 15, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 161. Le dernier discours de Gambetta. Les grèves d'Anzin. En vacances. La Commune revient. Histoire d'un lit. Encore l'Épigramme. Les élections municipales. Réponse de Gambetta de bronze (poésie). Choses et autres.



Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidulée Ferrugineuse. — Cette Eau est recommandée dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M^e MÉHOUAS.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En bloc ou en détail,

LA FERME

TERREFORT

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables propres à la vigne, bois, landes, le tout contenant environ 64 hectares;

Et UN PRÉ, situé au Pré-Godet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance de 2 hectares.

S'adresser à M. TAVEAU, expert-géomètre au Pont-Fouchar, ou audit M^e PINAULT, notaire. (328)

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Située rue Saint-Jean, n^o 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M^e GATIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M^{me} veuve RICHARD, rue de la Marine.

Etude de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 4 mai 1884, à midi, le MARDI 6 mai et JOURS SUIVANTS, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin, au bourg de la Menitrie, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants, objets mobiliers et marchandises, dépendant de la succession de M. François RAMALLÉ, marchand de vins, décédé le 29 mars.

ON VENDRA

Le Dimanche 4 mai :

Lits garnis, armoires, buffets, tables, chaises, pendules, linge de toutes sortes, vaisselle, batterie de cuisine et autres ustensiles de ménage, blé, orge, sacs, bascule et autres menus objets;

Et le mardi 6 mai et jours suivants :

Environ 140 hectolitres de vin blanc et rouge et 20 hectolitres d'eau-de-vie;

Rhum, cassis, kirsch, byrrh et vermouth en cercles; 350 litres de liqueurs diverses, 200 litres de vin et malaga, frontignan et madère, bières et sirops;

Foudres et une quantité considérable de fûts vides de toute contenance;

Bouteilles vides et 150 siphons d'eau de seltz;

Cassiers, chantiers, paniers, planches à bouteilles, poulains, bouchons et bois de chauffage;

Trois chevaux, trois charrettes, un chariot, un camion, une carriole, harnais et une petite quantité de fourrages, charroes et fumiers;

Et une grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Jeune homme, bonne famille, ayant position, jouissant de tous ses droits, devant avoir fortune assurée, quinze cent mille francs, désire emprunter deux mille francs, garantis par assurance sur la vie sur laquelle sont déjà versés douze cents francs. Ecrire aux initiales A. O., Saumur, poste restante. (325)

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce, ou une régie de propriété. S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

EN VENTE
Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur:

LA CHASSE

2^e édition; Prix: 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIEVRE et SOUDÉ

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

A. LE VASSEUR, S^{SE}

LIBRAIRIE ABEL PILON 33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

LIBRAIRIE GRAVURES - MUSIQUE

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE

LIBRAIRIE

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 59 — — matin (s'arrête à la Possonnière)	
8 — 56 — — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir,	
3 — 33 — — —	
7 — 15 — — — express.	
10 — 36 — — — omnibus.	
	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 37 — — — express.	
12 — 48 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — —	
7 — 4 — — — — omnibus (s'ar. à Tours)	
10 — 24 — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	7 45	9 15	3 50	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	4 08	8 15
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	4 24	8 08
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	8 16	9 28	4 42	8 24

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 50	9 45	1 52	3 04	8 30	11 01
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	2 08	5 20	8 46	"
Chacé-Varrains	7 14	10 26	2 16	5 28	8 54	"
Saumur (arrivée)	7 26	10 39	2 28	5 40	9 06	11 33

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	3 50
Montreuil-Bellay	6 53	4 56
Lernay	7 02	"
Brion-sur-Thouet	7 14	5 10
Thouars (arrivée)	7 29	5 25

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	7 45
Brion-sur-Thouet	5 58	7 57
Lernay	6 07	"
Montreuil-Bellay	6 50	8 30
Saumur (arrivée)	7 26	9 06

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil (départ)	7 15	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 33
Arçay	8 34	3 4	9 49
Mirebeau	9 27	3 54	10 48
Neuville	9 57	4 24	11 17
Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 54

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.
Poitiers (départ)	5 50	13 50
Neuville	6 28	1 28
Mirebeau	6 55	1 57
Arçay	7 50	2 52
Loudun	8 42	3 50
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-d.-ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.